



Initiative de
transparence dans le
secteur de la
construction

Encadré 1. Réalisations du projet pilote CoST

Le projet pilote s'est déroulé sur trois ans dans huit pays différents, avec un investissement moyen de 210 000 livres sterling par pays.

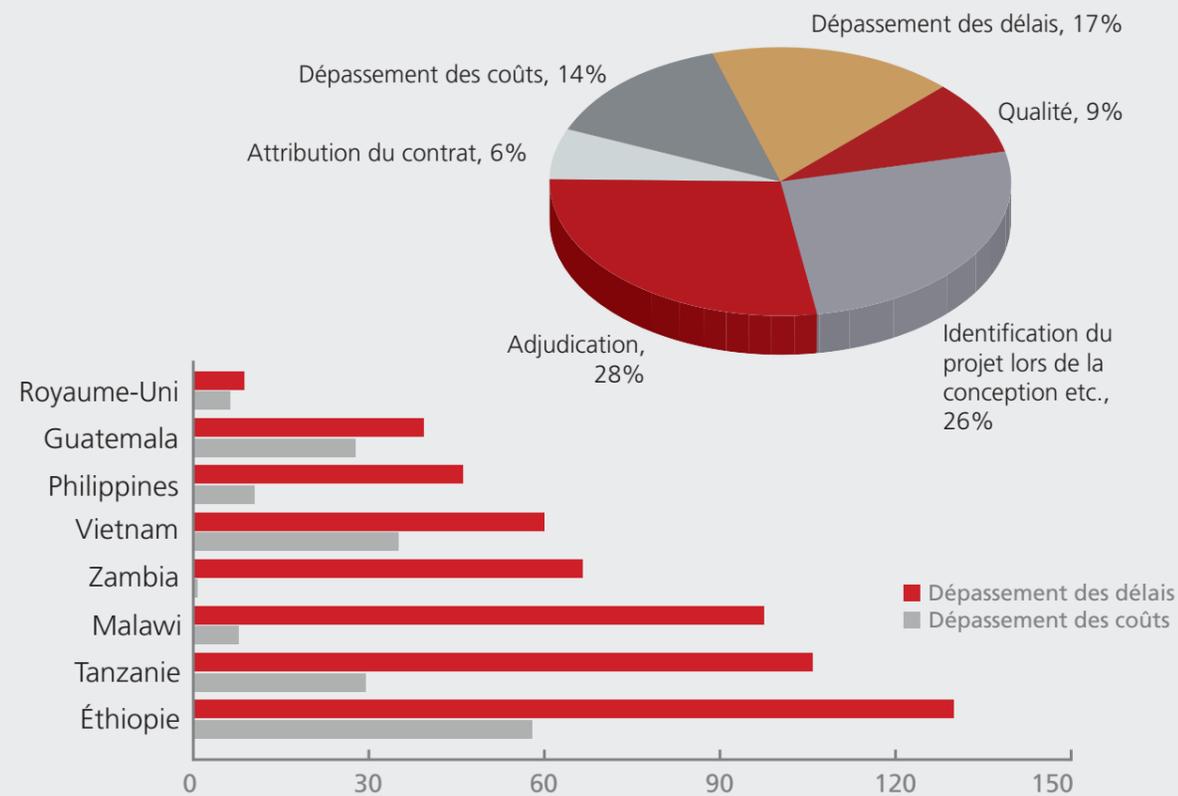
Dans tous les pays, l'objectif du projet pilote était de rendre disponible des informations qui jusqu'à maintenant n'étaient pas dévoilées. Grâce à l'engagement des acteurs clés, ce projet a permis de démontrer que divulguer et vérifier les données essentielles est possible, même avec un investissement de fonds très réduit. Les processus multipartite, la divulgation au public d'informations compréhensibles sur les projets et la nécessité de disposer de ces informations constituent un nouveau mécanisme de gouvernance et de responsabilisation, permettant de rendre des comptes dans tous les pays pilotes.

Dans chaque pays pilote, le programme CoST a été autorisé par le gouvernement et le groupe multipartite national continue à fonctionner au-delà de cette première étape. Les changements politiques liés aux élections n'ont

pas eu d'impact négatif sur le soutien apporté au programme CoST. Dans certains pays, le projet a entraîné des modifications dans les procédures gouvernementales, tandis que d'autres pays intègrent à l'heure actuelle les procédures CoST dans leurs cadres institutionnels existants.

Dans de nombreux cas, le projet pilote a permis de dévoiler des manques d'efficacité et une mauvaise gestion tout au long du cycle du projet, comprenant notamment une préparation initiale insuffisante (Figure a).

Le pilote a également généré des données utiles pour la réalisation d'analyses et d'évaluations internationales, par exemple sur les dépassements moyens en termes de délais et de coûts concernant des projets sélectionnés (Figure b) et sur le niveau de concurrence concernant l'attribution.



Initiative de transparence dans le secteur de la construction

Weston House, 246 High Holborn, Londres WC1V 7EX.

Tél: +44 (0)20 3206 0488

Fax: +44 (0)20 3206 0401

Site Internet: www.constructiontransparency.org

Email: CoST@constructiontransparency.org

Compte Twitter: @CoSTransparency

Le programme CoST

Le programme CoST est une initiative centrée sur les pays visant à améliorer le rendement des fonds investis pour les infrastructures publiques, en augmentant la transparence lors de la réalisation de projets de construction..

Le programme CoST repose sur un partenariat entre les pays participants et les parties prenantes internationales. Basé sur une expérience d'un programme pilote de trois ans couronné de succès (Encadré 1), il fournit un soutien technique et financier aux programmes CoST des pays concernés et facilite les échanges internationaux d'expérience et de connaissances, afin d'améliorer la transparence des projets de constructions publiques dans le monde. Le programme a été lancé en 2012, il devrait durer entre 10 et 20 ans et être soumis à des révisions périodiques.

Renforcer la transparence et la prise de responsabilité en matière de projets de construction publique bénéficie à la fois au pays et à la communauté internationale. Ainsi, il est possible d'éviter les erreurs de gestion, les pertes et la corruption, et de réduire les risques de sécurité publique dus aux pratiques de construction médiocres. Cela améliore l'équité dans la concurrence pour l'attribution des contrats et peut également augmenter l'afflux d'investissements directs étrangers et le développement des financements dans le secteur de la construction nationale.



Ce qu'il faut savoir sur le programme CoST

Le programme CoST vise à améliorer la transparence dans le secteur de la construction publique, en veillant à ce que les informations de base sur les projets soient dévoilées au public à des moments clés, tout au long du projet. Dans les pays participants, l'objectif est d'établir un processus d'information publique pour le secteur de la construction qui soit viable et adapté à l'environnement local, durable à moyen et long termes et qui permette d'obtenir un niveau de conformité crédible et élevé dans les entités concernées du secteur.

Étant donné que les informations concernant les projets de construction sont nombreuses et techniques et qu'elles proviennent de plusieurs entités adjudicatrices, le programme CoST met en place un processus d'assurance destiné à valider les informations et à les traduire en langage courant, ce qui aidera les parties prenantes à comprendre les enjeux principaux. Les parties concernées peuvent ainsi compter sur des bases solides pour attribuer les responsabilités aux bonnes personnes. CoST vise à garantir que le processus d'information favorise la prise de responsabilité et qu'il en résulte une amélioration des performances des entités et des projets de construction publique. Les responsables souhaitent que la divulgation d'informations augmente la transparence et la responsabilité et qu'ainsi, à long terme, elle aide à améliorer la rentabilité des investissements dans les infrastructures (Figure 1).

Dans chaque pays, le programme CoST est dirigé par un groupe multipartite (MSG) composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. En amenant les principaux groupes de parties prenantes à se rencontrer en terrain neutre, le programme CoST les aide à formuler et à poursuivre des objectifs partagés, destinés à améliorer le rendement des projets de construction, et à optimiser l'efficacité.

Outre une approche normalisée en matière de direction du programme, le projet pilote de CoST a également développé des procédures à la fois normalisées et souples pour collecter, vérifier et dévoiler les informations clés du projet. Ces procédures ont été appliquées avec succès dans différents environnements politiques, sociaux et réglementaires, démontrant que l'approche de CoST peut être utilisée dans tout pays qui souhaite l'adopter.



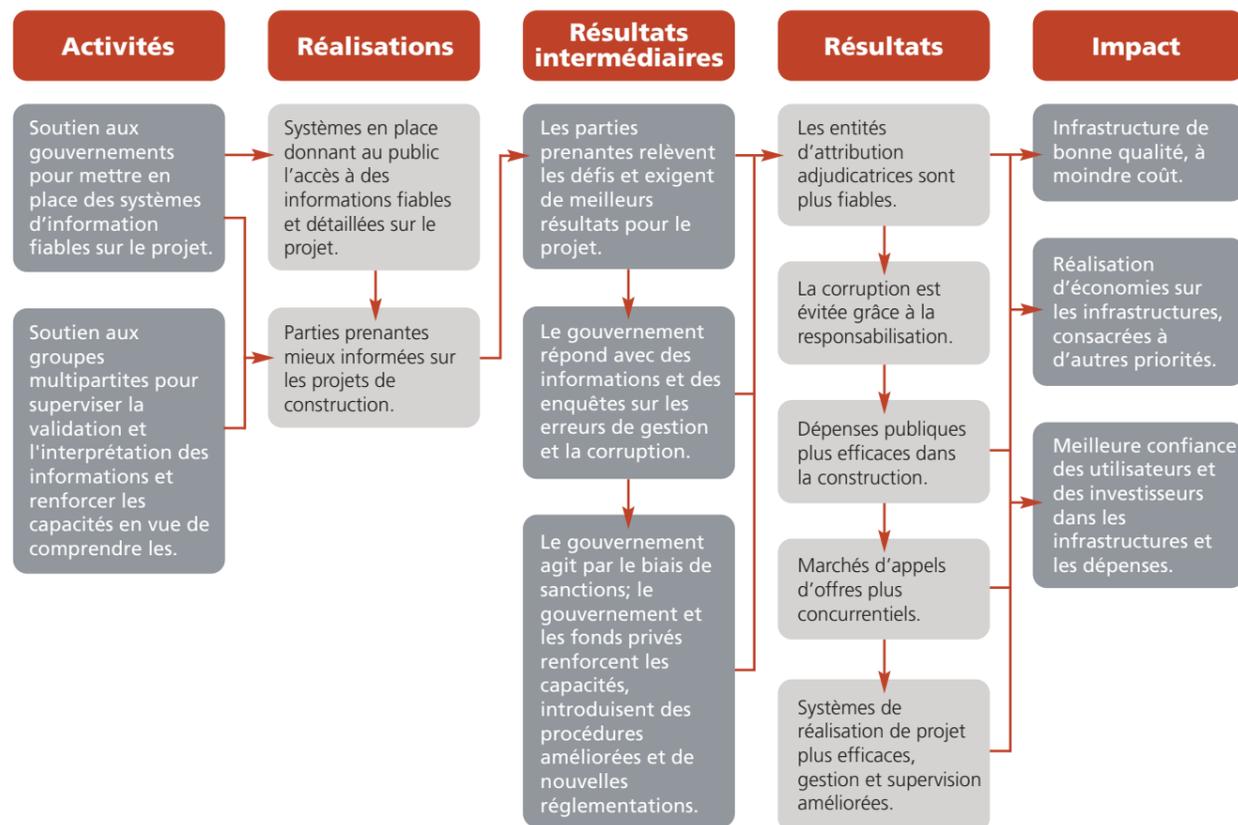
Le fonctionnement du programme CoST

Au niveau international, le programme CoST fournit un ensemble de principes et de directives visant à améliorer la transparence et la prise de responsabilité dans la construction publique, ainsi qu'un cadre normatif international destiné à évaluer et reconnaître les performances des programmes nationaux. Il gère les fonds internationaux afin d'apporter un soutien aux opérations du pays, par le biais d'une orientation et d'une assistance dans le domaine technique, ainsi qu'au moyen d'un forum mondial d'échange de connaissances et d'expériences. Au niveau national, le fonctionnement du programme CoST reflète les préférences et les conditions locales. Les programmes nationaux sont gérés et dirigés localement, en adaptant et en appliquant les principes du programme CoST et son cadre, conformément à l'environnement juridique, institutionnel et sectoriel local.

Programmes CoST nationaux

La participation au programme CoST offre aux pays concernés de nombreux avantages: améliorer l'utilisation des fonds dans la construction publique, ce qui résulte en une infrastructure de meilleure qualité et plus fiable, débloquer les économies réalisées afin de les attribuer à d'autres services sociaux et économiques et servir à rassurer les investisseurs. Étant donné qu'il se concentre sur un vaste secteur représentant un des postes de dépenses les plus lourds d'un pays, le programme CoST constitue le complément naturel des initiatives telles que la réforme de l'adjudication des contrats et la gestion des finances publiques. Tous les pays souhaitant participer sont éligibles au programme CoST. Le rythme de mise en place est flexible, de manière à s'adapter aux différentes circonstances présentes dans les pays concernés.

Figure 1. Chaîne de résultats pour le programme CoST



- **Engagement:** Avant de rejoindre CoST, il est nécessaire d'observer une période d'engagement. En se mettant en relation avec le Secrétariat international, les groupes intéressés dans un pays rassemblent des informations sur CoST et sur les étapes de mise en place et de participation au programme CoST, ils évaluent le niveau d'intérêt pour CoST et mettent en place une assistance pour l'étape de préparation.
- **Participation:** Un pays peut faire une demande de participation au programme CoST en soumettant une lettre au Conseil de CoST appuyée par une autorisation du gouvernement, ainsi qu'un plan de mise en place du programme CoST. De manière générale, ce plan comprendra la réalisation d'activités initiales visant à rechercher un consensus au sein des parties prenantes sur la méthode d'implémentation du programme CoST, à concevoir et adapter les processus CoST au pays concerné et mettre en place des organismes de gouvernance tels que le groupe multipartite (MSG) et une unité de gestion.
- **Mise en œuvre:** Pendant la mise en œuvre du programme CoST dans le pays, les entités adjudicatrices participantes établissent et garantissent la diffusion d'informations pour les projets concernés et elles répondent à toute réaction ou demande d'informations. Une équipe d'audit de la transparence indépendante évalue et établit un rapport sur ces actions d'information. Une surveillance périodique et l'établissement de rapports permettent de suivre les progrès du programme et d'évaluer les résultats. L'objectif des pays participants est de réaliser des opérations durables. Cela est possible lorsque les exigences de divulgation des informations sont intégrées aux systèmes de gouvernement formels.

Gouvernance

La structure de gouvernance formelle du programme est la suivante:

- Un Conseil CoST international dirige le programme et à terme, est responsable de ses résultats. Le Conseil est composé de manière équilibrée des groupes multipartites internationaux et nationaux. Il sera élu par
- une assemblée de délégués qui aura une composition similaire, équilibrée parmi les groupes de parties prenantes, mais avec une représentation majoritaire des pays participants;
- un secrétariat international CoST qui soutient le Conseil, gère le programme et administre les fonds internationaux liés au programme.

De plus, un forum mondial informel fournit une opportunité d'échange d'informations et une interaction élargie au sein de l'ensemble des parties prenantes.



Financement

Le programme dispose de trois sources générales de financement:

Les ressources du pays: à long terme, les programmes CoST nationaux doivent être durables sans financement international. Ainsi, la mise en place de CoST dans un pays doit reposer en tout premier lieu sur les ressources du gouvernement.

Fonds internationaux: gérés par le Conseil CoST et le secrétariat international et provenant d'investisseurs multilatéraux, bilatéraux et autres entités internationales. Ces fonds seront destinés à aider à établir le programme, à bâtir un soutien et à renforcer les capacités jusqu'à ce que, à terme, les processus CoST deviennent durables.

Financement international spécifique au pays: ces fonds seront généralement utilisés pour combler les écarts financiers liés aux activités de renforcement des capacités au sein des agences gouvernementales, telles que l'assistance technique et le développement de systèmes pour les entités adjudicatrices.

Adhérer au programme CoST

Si vous souhaitez en savoir plus sur les avantages offerts par le programme CoST, contactez-nous pour en parler et étudier une éventuelle participation. Voir ci-dessus pour les coordonnées de contact.